267324 - Le jugement de la perception d’un salaire décent par un fils qui travaille dans l’entreprise de son père qui lui interdit de se faire payer et qui n’est pas au courant du salaire en question.

question

Mon père possède un magasin et m’oblige à y travailler toute la journée alors que lui passe son temps dans une cafétariat.Mes copains jouissent de leur enfance alors que je suis privé de ce plaisir. En plus, il ne me donne aucun salaire pour récompenser mon travail. Pire, il empêche mes copains à me tenir compagnie, ce qui me trouble. M’est-il permis de me faire payer à son insu?

la réponse favorite

Louange à Allah.

J’ai exposé la question à notre cheikh Abdourrahman al-Barak (puisse Allah le garder) et voic ce qu’il dit: « il semble qu’il lui est permis de prélever un salaire décent sur les revenus du magasin car son père usurpe son droit.

Allah le sait mieux.